

III / Brexit : comment le Royaume-Uni et l'Union européenne vont-ils rebondir ?

Catherine Mathieu et Henri Sterdyniak

Le vote du 23 juin 2016 en faveur d'une sortie de l'Union européenne (UE) a ouvert une période d'incertitude économique et politique au Royaume-Uni (RU). Il fait aussi planer la menace d'une dislocation de l'UE : la quitter devient un choix possible. Alors que les indépendantismes s'affirment dans plusieurs régions de l'UE (Catalogne, Italie du Nord), que les partis populistes montent en puissance dans plusieurs pays, que l'euroscpticisme est de mise dans d'autres (Pologne, Hongrie, République tchèque), l'UE-27 doit négocier la sortie du RU, en évitant de se craqueler davantage. Jusqu'au sommet des 14-15 décembre 2017, les pays de l'UE-27 ont maintenu une position ferme et unie dans les négociations. Par ailleurs, le Brexit pose la question de l'avenir de l'UE : dislocation, affaiblissement ou refondation ?

Quitter l'Union européenne : le Brexit n'est pas un long fleuve tranquille

Entrés dans la Communauté économique européenne en 1973, les Britanniques ont toujours été hostiles aux transferts de souveraineté nationale, comme à l'Europe sociale. L'accord négocié par David Cameron en février 2016, qui leur donnait des garanties en matière de souveraineté et des possibilités de limitation temporaire de l'immigration des travailleurs des autres États membres, n'a pas suffi à convaincre une majorité de Britanniques de rester dans l'UE.

Theresa May, nommée Première ministre le 13 juillet 2016 à la suite de la démission de David Cameron, avait appelé à voter pour le maintien dans l'UE. Elle s'est d'abord limitée à confirmer qu'il y aurait bien « Brexit » (*Brexit means Brexit*). Ce n'est que le 2 octobre 2016, au congrès des conservateurs, qu'elle annonçait qu'elle notifierait officiellement la décision britannique de sortir de l'UE en déclenchant l'article 50 du traité de l'Union européenne à la fin mars 2017, ce qu'elle a fait le 29 mars. Le RU quittera l'UE au plus tard le 29 mars 2019, sauf si le RU et l'ensemble des membres de l'UE s'accordent pour repousser le délai de deux ans prévu dans le traité.

Le 17 janvier 2017, dans son discours de Lancaster House, Theresa May avait présenté son projet pour le Brexit. Le RU ne demandera pas à rester dans le marché unique, puisqu'il souhaite pouvoir contrôler l'arrivée de travailleurs en provenance de l'UE, et ne plus être soumis à la Cour de justice de l'UE (CJUE). Theresa May refuse que le pays se plie, pour accéder librement au marché européen, à des normes sur lesquelles il n'aura pas son mot à dire. Elle souhaite que le Brexit soit une réussite, en faisant du pays un champion de la mondialisation (*A Global Britain*) et du libre-échange commercial, dans sa grande tradition libérale. Cette stratégie a une certaine logique : le pays affiche un excédent commercial vis-à-vis de ses partenaires hors UE, avant tout des États-Unis, et conserve des liens historiques avec les pays du Commonwealth, tandis qu'il a un important déficit commercial avec l'UE-27 (il est cependant excédentaire en matière de services). Theresa May propose un « partenariat spécial et approfondi » entre l'UE et le RU, dans lequel le Royaume-Uni garderait des relations commerciales et financières privilégiées avec l'UE en signant un accord de libre-échange.

Theresa May avait organisé des élections législatives anticipées le 8 juin 2017 afin de renforcer sa majorité au Parlement (les conservateurs disposaient de 340 sièges sur 649). Les sondages donnaient les conservateurs largement en tête, mais les attaques des travaillistes contre l'austérité et les positions des conservateurs pour une réduction des aides à la dépendance ont renversé la tendance. À l'issue des élections, les conservateurs n'ont plus que 316 sièges. Theresa May a dû faire un accord avec le DUP, Parti unioniste démocrate nord-irlandais, conservateur en matière de questions de société, mais opposé à l'austérité

budgétaire et à tout compromis avec la République d'Irlande. Theresa May a donc abordé les négociations sur le Brexit avec une majorité affaiblie. Ni les conservateurs ni les travaillistes ne sont unanimes. Certains espèrent que le RU renoncera à sortir de l'UE. D'autres préféreraient un Brexit mou, qui permettrait au RU de rester dans le marché unique ; mais compte tenu des conditions imposées par l'UE-27, le Brexit n'aboutirait qu'à priver le RU de toute voix au chapitre pour des décisions qu'il devrait appliquer. D'autres, enfin, veulent prendre le risque d'un Brexit dur, sans accord avec l'UE. Le RU aurait alors le statut de pays tiers dans le cadre des règles de l'OMC. Il devrait renégocier des accords commerciaux avec tous ses partenaires, en particulier les États-Unis. Les contrôles aux frontières seraient rétablis. Le risque serait que les multinationales relocalisent en Europe continentale leurs usines et sièges sociaux, et qu'une large partie des activités bancaires et financières de la zone euro quittent Londres pour Paris, Francfort, Amsterdam ou Dublin. Londres pourrait cependant jouer la carte de la concurrence fiscale (en particulier par la baisse du taux de l'IS) et du paradis réglementaire, surtout en matière financière. Toutefois, le RU ne pourrait guère s'abstraire des contraintes internationales (les accords de la COP21, ceux de la lutte contre l'optimisation fiscale, ceux sur les échanges d'informations fiscales et bancaires, les accords de Bâle III). Pour les plus libéraux, le Brexit permettrait de renforcer le modèle libéral du Royaume-Uni [Labour Leave, 2017]. Il est cependant peu probable que le RU, dont la législation est déjà très libérale, bénéficie d'un choc important de croissance induit par des réformes encore plus libérales.

De son côté, le 29 avril 2017, le Conseil européen a adopté ses positions de négociations et nommé Michel Barnier négociateur en chef. Pour l'UE-27, les négociations doivent dans un premier temps ne porter que sur trois points : les droits des citoyens, le règlement financier et la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. Les Britanniques souhaitent négocier en priorité sur le futur partenariat entre l'UE et le RU. L'UE-27 a adopté une position dure sur chacun des trois points, a refusé de discuter du partenariat futur avant que ceux-ci ne soient réglés, interdisant toute discussion bilatérale (entre le RU et un pays membre) et toute prénégociation entre le RU et un pays tiers sur leurs futures relations commerciales.

Cinq *rounds* de négociation étaient initialement prévus en 2017, de juin à octobre. L'objectif était que, lors du sommet européen des 19-20 octobre, les négociations aient suffisamment avancé sur les trois points fixés en avril pour que les pays de l'UE-27 acceptent d'engager la négociation sur le futur partenariat. Dès le *round* du 19 juin, David Davis avait accepté la demande de séquençages de l'UE-27. Ainsi, seuls les trois points souhaités par l'UE-27 ont été discutés, alors que, pour le gouvernement britannique (et les entreprises), c'est le futur partenariat qui est crucial. Alors que les négociations patinaient, les entreprises britanniques — et européennes — ont demandé que soit négocié un accord de transition, pour éviter que les entreprises se retrouvent « au bord de la falaise » en l'absence d'accord d'ici mars 2019. Le 22 septembre 2017, Theresa May a demandé une période de transition d'environ deux ans.

Lors de la clôture du cinquième *round*, le 12 octobre 2017, Michel Barnier avait déclaré que les négociations étaient dans une impasse et qu'il ne pourrait pas proposer au Conseil européen d'octobre d'engager les discussions sur un accord commercial, tout en espérant que des progrès soient faits d'ici le Conseil européen des 14-15 décembre. Le 8 décembre, un accord a enfin été obtenu entre le Royaume-Uni et la Commission sur les trois points initiaux¹ ; cet accord a été ratifié au Conseil européen des 14-15 décembre, même si de fortes ambiguïtés persistent.

En ce qui concerne les droits des citoyens, en particulier des 3,2 millions de citoyens de l'UE résidant au Royaume-Uni, tous les citoyens de l'UE installés au Royaume-Uni avant mars 2019 pourront obtenir un statut de résident qui leur garantit les mêmes droits que ceux des citoyens britanniques en matière d'emploi, de droits sociaux, de droit au regroupement familial. Cela serait automatique pour ceux qui y résident depuis plus de cinq ans et quand ils atteindront cinq années de résidence pour les autres. Les négociations achoppaient surtout sur le contrôle de l'application de l'accord par la CJUE, que l'UE-27 réclamait pour éviter que le RU ne puisse durcir sa réglementation, mais

1 Voir « Joint report from the negotiators of the EU and the UK government on progress during phase 1 of negotiations under Article 50 TEU on the UK's orderly withdrawal from the EU », *Policy Paper*, 8 décembre 2017.

que le RU ne pouvait accepter. Il a été acté que, pendant huit ans, les tribunaux britanniques pourraient consulter la CJUE et qu'une autorité britannique indépendante veillerait aux droits des citoyens européens de l'UE au RU.

Les deux parties sont d'accord pour préserver l'accord de paix en Irlande du Nord et pour maintenir l'absence de frontière terrestre, afin de ne pas mettre d'obstacles aux échanges et à la liberté de circulation entre les deux parties de l'île (30 000 personnes par jour franchissent la frontière), ce qui est difficile si le RU n'est plus ni dans le marché unique ni dans l'union douanière. La République d'Irlande refuse toute frontière *dure* et menace d'apposer un veto à tout accord qui mettrait des barrières supplémentaires entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. Elle souhaite un statut spécial pour l'Irlande du Nord qui la maintiendrait dans l'union douanière. En sens inverse, le gouvernement britannique, sous la pression du DUP, souhaite maintenir l'intégrité du Royaume-Uni, refuse que l'Irlande du Nord reste soumise de manière dérogatoire à la réglementation de l'UE et qu'une frontière sépare *in fine* l'Irlande du Nord du reste du RU. Le RU propose de mettre en place une frontière invisible, ce qui demandera une grande créativité (contrôle électronique des véhicules aux frontières...). Les deux parties se sont entendues pour reporter aux négociations ultérieures la tâche de concilier des exigences inconciliables.

Sur la question du règlement financier, les positions se sont rapprochées. Du côté de l'UE-27, on évoquait des montants de 60 à 100 milliards d'euros comme contribution britannique aux dépenses européennes déjà engagées. En septembre 2017, Theresa May a affirmé clairement que le Royaume-Uni honorerait ses engagements financiers, à savoir sa part dans les dépenses de 2017-2019 (environ 20 milliards), ses engagements pour 2020, les dépenses d'investissements engagées au-delà, sa part des retraites des fonctionnaires européens. Le Royaume-Uni devrait déboursier entre 45 et 50 milliards d'euros. Quant à sa future contribution au fonctionnement du marché unique, le gouvernement britannique a refusé de s'engager avant les négociations du futur partenariat.

À la suite de l'accord du 8 décembre, l'UE-27 a accepté l'ouverture de négociations sur la période de transition et sur le partenariat futur. Ces négociations devraient aboutir en octobre 2018. Le Conseil européen des 14-15 décembre a accepté la

demande britannique d'une période de transition d'environ deux ans, de sorte que le risque d'une sortie sans accord en mars 2019 est levé. Durant cette période, le RU devra respecter toutes les obligations du marché unique (dont les quatre libertés), sans avoir voix au chapitre à Bruxelles.

Il faudra alors trouver un accord sur le futur partenariat entre l'UE-27 et le Royaume-Uni. Pour les Britanniques, il s'agit de minimiser les coûts économiques de sortie et de montrer que celle-ci procure des avantages en termes financiers et surtout en termes de souveraineté nationale. Pour les pays de l'UE, il faut montrer que la sortie de l'UE a un coût économique important sans gain financier notable et que les sortants continuent à devoir accepter une partie importante des règles européennes.

L'UE est en position de force puisque le commerce avec l'UE est près de cinq fois plus important pour le RU que le commerce avec le RU ne l'est pour l'UE. L'UE-27 ne doit pas céder à la tentation de punir un pays sortant. Un échec des négociations serait coûteux pour les deux parties. La livre baisserait de nouveau, ce qui répartirait les pertes. Dresser des barrières réglementaires et non réglementaires nuirait aussi aux exportations européennes vers l'UE, d'autant que l'UE-27 affiche un excédent courant de 130 milliards d'euros vis-à-vis du RU. De même, les accords de coopération industrielle (Airbus, armement, énergie...) pourront difficilement être remis en question. En sens inverse, il paraît impossible que l'UE-27 accepte que le RU reste dans le marché unique, en choisissant les règles qu'il veut bien appliquer. Le minimum serait un accord commercial sur le modèle de celui signé avec le Canada, le CETA. Le plus porteur pour les deux parties serait d'aboutir à un accord équilibré de partenariat commercial qui servirait de modèle pour créer un troisième cercle en Europe, ce qui éviterait de placer les pays tiers dans l'alternative entre maintien de la souveraineté nationale et bienfaits de la libéralisation commerciale.

Le Brexit : quels impacts économiques ?

Avant le vote du 23 juin 2016, les études publiées par le gouvernement britannique [HM Treasury, 2016] et les institutions internationales [OCDE, 2016] annonçaient que le Brexit provoquerait un choc négatif important immédiat sur l'activité, les

entreprises diminuant fortement leurs investissements en raison de l'incertitude sur les futurs échanges commerciaux avec l'UE. À long terme, il induirait un niveau plus faible du PIB (de l'ordre de 6 %) en raison de la perte d'efficacité due à la création d'obstacles aux échanges et de la perte de productivité due à la moindre ouverture internationale de l'économie britannique.

Dix-huit mois après le vote, les impacts économiques sur l'économie britannique sont mitigés, mais le Brexit n'a pas encore eu lieu. Depuis le vote, la livre sterling a baissé de 13 % par rapport à l'euro, c'est aujourd'hui le principal effet direct du Brexit. Les gains de compétitivité-prix devraient progressivement compenser une partie des effets d'anticipation du Brexit sur l'investissement et les exportations des entreprises britanniques. La politique budgétaire est devenue moins restrictive qu'annoncé avant le vote. La Banque d'Angleterre avait baissé son taux de refinancement à 0,25 % en août 2016, elle l'a remonté à 0,5 % en novembre ; les taux d'intérêt publics longs restent bas (1,4 % au troisième trimestre 2017).

La baisse de la livre sterling a fait accélérer l'inflation, qui a atteint 3 % sur un an en septembre 2017 contre 0,6 % un an plus tôt. Sur les mêmes périodes, l'inflation est passée de 0,4 % à 1,5 % dans la zone euro. L'effet de la dévaluation de la livre serait de l'ordre de 1,3 point sur l'inflation, de 1,7 point sur le niveau des prix. Cette hausse de l'inflation, alors que les salaires nominaux restent stables, a réduit le pouvoir d'achat des ménages, ce qui a été partiellement compensé par des évolutions favorables de leurs patrimoines financier et immobilier, la poursuite de créations d'emplois et la baisse du taux de chômage.

La croissance britannique a connu un certain ralentissement en 2017, induit par la baisse du dynamisme de la demande intérieure (la consommation des ménages a ralenti et l'investissement privé stagne), que ne compense que partiellement l'amélioration du commerce extérieur. Au troisième trimestre 2017, le PIB britannique restait cependant en hausse de 1,5 % sur un an, contre 1,8 % au deuxième trimestre 2016. Dans le même temps, la croissance du PIB de la zone euro a accéléré de 1,8 % à 2,2 % en glissement sur un an. Cet effet de ciseau ne doit pas faire oublier que l'économie britannique est sortie de la crise de 2008 avant d'autres économies de la zone euro. Au deuxième trimestre 2017, le PIB était 9,7 % au-dessus de son niveau d'avant-crise au RU, contre 3,7 % seulement à l'échelle de la

zone euro, où certains pays n'avaient pas encore retrouvé leur niveau de PIB d'avant-crise. Le taux de chômage britannique a continué de baisser depuis l'été 2016, pour atteindre 4,3 % au sens du BIT à l'été 2017, soit 0,6 point de moins qu'un an plus tôt, le plus bas niveau depuis 1975.

À l'horizon de mars 2019 et au-delà, l'évolution économique dépendra largement de l'issue des négociations. L'obtention d'un accord de transition de deux ans lors du Conseil européen de décembre 2017 éloigne le risque d'une sortie sans accord en mars 2019 et repousse d'éventuels effets négatifs sur l'économie britannique.

Un rebond de l'Union européenne ?

En 2017, l'Europe doit tirer les leçons du Brexit, mais aussi de la montée en puissance des partis populistes, qui viennent après la crise des dettes des pays du Sud, la crise grecque, les politiques d'austérité, la crise des migrants. Il faut repenser à la fois le contenu des politiques et leur cadre institutionnel.

Le départ du Royaume-Uni, les dérives de certains pays d'Europe centrale (Pologne, Hongrie), les réticences du Danemark et de la Suède peuvent pousser à une union à plusieurs cercles. Le premier cercle regrouperait les pays de la zone euro qui accepteraient de nouveaux transferts de souveraineté et bâtiraient une union budgétaire, fiscale, sociale et politique. Ce serait l'occasion de progrès démocratiques : Parlement de la zone euro, Commission responsable devant le Parlement. Un deuxième regrouperait les pays européens qui ne pourraient ou ne voudraient pas participer à cette union étroite. Enfin, le dernier cercle regrouperait les pays liés à l'UE par un accord de libre-échange : Norvège, Islande, Liechtenstein, Suisse aujourd'hui, Royaume-Uni et d'autres (Turquie, Maroc, Ukraine) demain.

Ce projet pose cependant de nombreux problèmes. Les pays hors zone euro sont hostiles à cette évolution qui les marginaliserait en membres de « seconde zone ». Les institutions européennes devraient être dédoublées entre des institutions de la zone euro fonctionnant sur le mode fédéral et des institutions de l'UE continuant à fonctionner sur le mode Union des États membres, en un Parlement européen et un Parlement de la zone

euro, des commissaires zone euro, des budgets et transferts financiers zone euro et UE, etc. De nombreuses questions devraient être tranchées deux ou trois fois (au niveau de la zone euro, de l'UE, de la zone de libre-échange). Par ailleurs, il n'y a sans doute pas d'accord des peuples européens, même au sein de la zone euro, pour aller vers une Europe fédérale, avec toutes les convergences que cela supposerait.

Depuis 2015, les cinq présidents et la Commission proposent de nouveaux pas vers le fédéralisme européen [Commission européenne, 2017]. Un ministre de l'Économie et des Finances et un Trésor de la zone euro seraient chargés de la surveillance économique et budgétaire des États membres et la gestion du Mécanisme européen de stabilisation (qui deviendrait un Fonds monétaire européen). Cependant, les règles budgétaires seraient maintenues. Au lieu de revenir sur le défaut originel de la zone euro (l'absence de prêteur en dernier ressort pour les États et les banques), la Commission veut rompre le lien des banques avec leur État d'origine en décourageant la détention d'obligations publiques qui seraient considérées comme risquées. Le rapport ne propose pas l'instauration d'institutions spécifiques de la zone euro, mais espère que tous les pays membres la rejoindront, ce qui ferait disparaître le problème.

Dans la période récente, quatre éléments viennent renforcer le projet européen. Depuis 2015, la zone euro connaît une nette reprise économique. Cependant, les stigmates de la crise demeurent, les taux de croissance restent inférieurs à ceux d'avant-crise ; la stratégie de recherche de compétitivité ne semble donner des résultats qu'en Espagne. Les difficultés se concentrent au niveau de la Grèce et de l'Italie.

La Grèce s'est refusée à sortir de la zone euro. Le RU n'a pas réussi à définir une stratégie claire et dynamique de sortie de l'UE, ce qui décrédibilise cette alternative.

L'UE a marqué son unité tant dans la crise grecque que dans la sortie britannique. Dans les deux cas, des positions fermes l'ont emporté. Ni au Conseil européen ni au Parlement, les partisans de lignes plus conciliantes ne se sont exprimés, de peur d'être accusés de rompre l'unité européenne.

Enfin, l'élection d'Emmanuel Macron renforce la stratégie européenne. Selon lui, la France, aujourd'hui considérée comme le « mauvais élève » de la classe, doit s'obliger à un respect scrupuleux de ses engagements européens, réduire son déficit

public et réaliser des réformes structurelles pour montrer qu'elle est digne de confiance. La confiance retrouvée entre la France et l'Allemagne permettra aux deux pays d'être leaders pour engager les pays de la zone euro qui le souhaitent dans la refondation de l'Europe. Ainsi, Emmanuel Macron accepte de partager la zone euro en deux, les pays qui acceptent la convergence fiscale et sociale et ceux qui la refusent.

Dans son discours de la Sorbonne (26 septembre 2017), Emmanuel Macron propose de créer un budget pour la zone euro avec trois fonctions (investissements d'avenir, assistance financière d'urgence et réponse aux crises économiques). L'accès à ce budget serait conditionné au respect de règles communes en matière fiscale et sociale. Il propose de créer un poste de ministre de l'Économie et des Finances de la zone euro, qui aurait la responsabilité du budget de la zone euro, sous le contrôle d'un Parlement de la zone euro. Ce ministre piloterait un budget de la zone euro doté de ressources importantes, financé par des taxes sur le numérique, des taxes écologiques et une partie des revenus de l'impôt sur les sociétés. Mais la France obtiendrait-elle la mise en place d'un budget européen important, ayant explicitement un objectif de stabilisation, après avoir accepté de passer sous les fourches caudines des contraintes européennes ?

Emmanuel Macron reprend les demandes traditionnelles de la France : un socle de droits sociaux européens comportant un salaire minimum (à un niveau tenant compte du développement de chaque pays) et la convergence sociale ; une fourchette pour les taux de l'IS et les taux de cotisations sociales ; le renforcement des instruments antidumping ; un *Buy European Act* réservant les marchés publics aux entreprises qui localisent au moins la moitié de leur production en Europe ; un contrôle des investissements étrangers en Europe ; l'intégration dans les accords commerciaux de clauses fiscales, sociales et environnementales contraignantes sous le contrôle d'un « procureur commercial européen » et de comités de vigilance associant des ONG. Par ailleurs, l'Europe doit être le « chef de file d'une transition écologique efficace et démocratique » par un juste prix du carbone et une taxe carbone aux frontières : elle doit promouvoir un modèle combinant « innovation et régulation », en particulier par la taxe sur les transactions financières.

Il est peu probable qu'il obtienne gain de cause sur tous ces points, tant en raison des disparités d'intérêts et d'idéologies

entre pays que du manque d'enthousiasme de certains pays à s'engager dans ce programme de rénovation.

Le 10 octobre 2017, le ministre allemand des Finances sortant, Wolfgang Schäuble, a présenté la position de l'Allemagne dans un document intitulé « Préparer la voie pour une Union de stabilité ». Le Mécanisme européen de stabilité serait transformé en un Fonds monétaire européen (FME), qui aurait la responsabilité d'imposer aux pays membres de respecter le Pacte de stabilité et de croissance et le traité budgétaire, ceci de manière automatique (sans intervention politique). Les fonds structurels versés aux pays dépendraient de la mise en œuvre des réformes structurelles, conformément aux recommandations de la Commission. Le mandat du FME incorporerait un mécanisme de restructuration des dettes publiques, imposé à chaque pays aidé, de sorte que la possibilité de faillite d'un État membre serait prévue, les dettes publiques des pays de la zone euro deviendraient des actifs risqués. Le texte refuse la garantie des dépôts bancaires par le FME, l'assurance chômage européenne, toute mutualisation des dettes, tout mécanisme de transferts automatiques entre pays ou une politique budgétaire commune permise par une nouvelle capacité d'endettement. La stabilisation macroéconomique doit passer par la flexibilité des marchés, l'union bancaire, l'union des marchés de capitaux et la liberté de circulation des travailleurs dans la zone euro.

Il s'agit de deux projets différents, l'un mettant l'accent sur la solidarité entre pays membres, la coordination des politiques macroéconomiques, l'harmonisation fiscale et sociale, l'autre sur la responsabilité de chaque pays, le respect des règles et la discipline de marché. Malgré ces désaccords, l'Europe avance. C'est un projet structurant pour les élites, les classes dirigeantes, les technocraties nationales. Elles n'y renonceront pas. Le projet européen est impulsé par les instances européennes, qui proposent continuellement de nouveaux projets pour étendre l'intégration. Elles ont réussi à le faire survivre à la crise financière, à surmonter les réticences allemandes, à imposer un programme « austérité budgétaire/réformes structurelles ». On peut reprocher à ce projet de briser les cohésions sociales dans les pays européens, de creuser les déséquilibres en Europe entre pays gagnants et perdants, d'augmenter les fragilités financières. Mais, comme le montre le Brexit, en sortir est difficile.

Repères bibliographiques

COMMISSION EUROPÉENNE, *Document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire*, mai 2017.

HM TREASURY, *The Long-Term Economic Impact of EU Membership and the Alternatives*, avril 2016.

LABOUR LEAVE, « Leave means leave, and economists for free trade », *New Model Economy for a Post Brexit Britain*, septembre 2017.

MATHIEU C., « Le référendum britannique du 23 juin 2016 : le saut dans l'inconnu », *OFCE Policy Brief*, n° 1, juillet 2016.

MATHIEU C. et STERDYNIAK H., « Brexit : le prix à payer », in OFCE, *L'Économie européenne 2017*, Paris, La Découverte, 2017.

OCDE, *The Economic Consequences of Brexit. A Taxing Decision*, juin 2016.

PISANI-FERRY J., RÖTTGEN N., SAPIR A., TUCKER P. et WOLFF G., *Europe After Brexit. A Proposal for a Continental Partnership*, Bruxelles, Institut Bruegel, 29 août 2016.